

Charte d'usage de l'Intelligence Artificielle

Société Exemple SAS — SIRET 123 456 789 00012
Document généré automatiquement par Veillance — veillance.com

Préambule

La présente charte définit les principes et règles encadrant l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle au sein de **Société Exemple SAS**, conformément au Règlement européen sur l'Intelligence Artificielle (AI Act — Règlement (UE) 2024/1689) et aux recommandations de la CNIL.

Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs, prestataires et sous-traitants amenés à utiliser, développer ou superviser des systèmes d'IA dans le cadre de leurs missions.

Article 1 — Objet et champ d'application

Cette charte s'applique à tout système d'IA utilisé dans l'entreprise, qu'il soit développé en interne, acquis auprès d'un éditeur ou accessible via un service en ligne (SaaS). Elle couvre notamment :

- Les outils d'IA générative (assistants texte, image, code)
- Les outils d'automatisation intégrant des composantes IA
- Les systèmes de scoring, recommandation ou classification
- Les modèles prédictifs utilisés à des fins opérationnelles

Article 2 — Principes directeurs

2.1 Transparence

Tout usage d'IA susceptible d'affecter les droits ou la situation d'une personne physique doit être signalé. Les résultats produits par un système d'IA doivent être identifiés comme tels lorsqu'ils sont communiqués à des tiers.

2.2 Supervision humaine

Aucune décision impactant significativement un individu (recrutement, évaluation, accès à un service) ne peut être prise de manière exclusivement automatisée. Un contrôle humain doit intervenir avant toute décision finale.

2.3 Protection des données

L'utilisation de données personnelles dans un système d'IA respecte le RGPD. Il est interdit de saisir des données personnelles sensibles (santé, religion, opinions politiques, données biométriques) dans un outil d'IA non approuvé par la direction.

2.4 Sécurité et confidentialité

Les informations confidentielles de l'entreprise (données financières, plans stratégiques, secrets commerciaux) ne doivent pas être transmises à des systèmes d'IA externes sans autorisation préalable du responsable concerné.

Article 3 — Classification des risques (AI Act)

Conformément à l'article 6 du Règlement, chaque système d'IA utilisé est classé selon son niveau de risque :

Niveau de risque	Description	Obligation
Risque inacceptable	Interdit (scoring social, manipulation...)	Usage prohibé
Risque élevé	Impact sur droits fondamentaux	Enregistrement, audit, supervision
Risque limité	Interaction avec des personnes	Obligation de transparence
Risque minimal	Usage courant sans impact direct	Bonnes pratiques recommandées

Article 4 — Obligation de littératie (Art. 4 AI Act)

L'employeur assure un niveau suffisant de littératie en IA pour l'ensemble des collaborateurs utilisant des systèmes d'IA, proportionné à leur rôle et au niveau de risque des outils qu'ils manipulent. Cette obligation entre en vigueur le **2 février 2025**.

La formation est attestée individuellement via le module de littératie Veillance. Chaque attestation est conservée pendant 5 ans dans le coffre-fort numérique de l'entreprise.

Article 5 — Usages autorisés et interdits

Usages autorisés (avec bonnes pratiques) :

- Rédaction assistée (emails, comptes-rendus, synthèses)
- Recherche d'information et veille sectorielle
- Aide à l'analyse de données non sensibles
- Génération de contenus marketing (avec relecture humaine)
- Automatisation de tâches répétitives à faible risque

Usages interdits :

- Saisie de données personnelles sensibles dans des outils non approuvés
- Prise de décision automatisée sans contrôle humain
- Création de deepfakes ou contenus trompeurs
- Surveillance biométrique des collaborateurs
- Tout usage classé "risque inacceptable" par l'AI Act

Article 6 — Responsabilités

Le référent IA (ou à défaut la direction) est responsable de la tenue du registre IA, de la classification des risques, de la mise à jour de la cartographie et du suivi de la conformité réglementaire.

Chaque collaborateur est responsable de l'usage qu'il fait des outils IA mis à sa disposition et s'engage à respecter les principes de la présente charte.

Article 7 — Sanctions

Le non-respect de la présente charte peut entraîner des sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de l'entreprise. En cas de violation grave, la responsabilité pénale et civile du collaborateur pourra être engagée conformément au droit applicable.

Fait à _____, le _____

Signature de la Direction

Cachet de l'entreprise

EXEMPLE

Fiche d'engagement individuel

Usage responsable de l'Intelligence Artificielle
Annexe à la Charte IA — Société Exemple SAS

Identification du collaborateur

Nom et prénom : _____

Fonction / Poste : _____

Service / Direction : _____

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

Engagements du collaborateur

Par la signature de la présente fiche, je reconnais avoir :

- Pris connaissance de la Charte d'usage de l'Intelligence Artificielle en vigueur dans l'entreprise
- Compris les principes de transparence, supervision humaine, protection des données et sécurité qui encadrent l'utilisation des systèmes d'IA
- Identifié les outils d'IA que j'utilise ou suis susceptible d'utiliser dans le cadre de mes fonctions
- Compris la classification des risques (AI Act) et mes obligations correspondantes
- Été informé(e) des usages autorisés et des usages interdits

Je m'engage à :

- Respecter les principes et règles définis dans la Charte IA de l'entreprise
- Ne pas saisir de données personnelles sensibles dans des outils d'IA non approuvés
- Signaler tout incident, dysfonctionnement ou usage non conforme au référent IA
- Suivre les formations de littératie IA proposées par l'employeur
- Maintenir un contrôle humain sur toute production issue d'un système d'IA, en particulier avant toute communication externe ou décision impactante

Attestation de littératie IA

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act), le collaborateur atteste avoir suivi une formation de littératie IA adaptée à son poste :

Formation suivie	Date	Réf. attestation
Module Veillance — Littératie IA	___/___/___	VLN-_____

Fait à _____, le _____

Signature du collaborateur

(précédée de la mention

"Lu et approuvé")

Signature du responsable

(ou référent IA)

Ce document est un exemple généré par Veillance. En production, il est personnalisé avec les informations de votre entreprise, horodaté et conservé dans votre coffre-fort numérique.

veillance.com — Conformité AI Act simplifiée

EXEMPLE